



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0529 du 03/03/2014**

Arrêté du 2 janvier 2013

ARRETE PORTANT DETACHEMENT D'ADMINISTRATEURS CIVILS HORS CLASSE ET D'UN ADMINISTRATEUR HORS CLASSE DE L'INSEE DANS LE CORPS DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte détachement d'administrateurs civils hors classe et d'un administrateur hors classe de l'INSEE dans le corps des administrateurs des finances publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la transformation des conservations des hypothèques en services de publicité foncière à la même date.

Date d'application : 01/01/2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'ADMINISTRATEURS CIVILS HORS CLASSE ET D'UN ADMINISTRATEUR HORS CLASSE DE L'INSEE DANS LE CORPS DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'ADMINISTRATEURS CIVILS HORS CLASSE ET D'UN ADMINISTRATEUR HORS CLASSE DE L'INSEE DANS LE CORPS DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

**portant détachement d'administrateurs civils hors classe et d'un administrateur hors classe de l'INSEE  
dans le corps des administrateurs des finances publiques**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-209 du 20 février 2009 fixant l'échelonnement indiciaire du corps des administrateurs des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation du cautionnement à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques, publié au Journal officiel du 27 novembre 2012 ;  
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n°1 de la Direction générale des finances publiques en date du 6 décembre 2012 ;  
Vu les demandes des intéressés,



ARRÊTE :

**Article 1 :** M. Jean-Louis GAUTIER, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de conservateur des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie à Paris 1<sup>er</sup> bureau, est réintégré dans son grade d'origine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

A cette date, et jusqu'au 31 août 2015, il est détaché dans le corps des administrateurs des finances publiques, classé au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'administrateur général des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe avec une ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et nommé chef du service de la publicité foncière de Paris 1.

**Article 2 :** M. Ralph DASSA, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de conservateur des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie à Paris 2<sup>ème</sup> bureau, est réintégré dans son grade d'origine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

A cette date, et jusqu'au 30 juin 2013, il est détaché dans le corps des administrateurs des finances publiques, classé au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'administrateur général des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe avec une ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et nommé chef du service de la publicité foncière de Paris 2.

**Article 3 :** M. Jan-Robert SUESSER, administrateur hors classe de l'INSEE, détaché en qualité de conservateur des hypothèques de 2<sup>ème</sup> catégorie à Créteil 4<sup>ème</sup> bureau, est réintégré dans son grade d'origine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

A cette date, et jusqu'au 30 avril 2013, il est détaché dans le corps des administrateurs des finances publiques, classé au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'administrateur général des finances publiques de classe normale avec une ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et nommé chef du service de la publicité foncière de Créteil 4.

**Article 4 :** Le cautionnement des comptables ci-dessus désignés est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation du cautionnement à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques.

**Article 5 :** Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au BOFIP.

FAIT À PARIS, LE 02/01/2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE  
L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

OLIVIER ROUSSEAU

BOFIP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Bézard

ISSN 2268-0756